

Partenaires



SOMMAIRE

	PAGES
↵ L'ÉQUIPE DÉPARTEMENTALE	2
↵ LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE TENNIS ENTREPRISE	3
↵ LES COMPETITIONS TENNIS ENTREPRISE	4
↵ REGLEMENTATION ET QUALIFICATION TENNIS ENTREPRISE	5
↵ CERTIFICAT MEDICAL : POINT SUR LES REGLES A APPLIQUER	6-7
↵ INFORMATIONS CLASSEMENT	8-9
↵ LES SECTIONS ET CLUBS TENNIS ENTREPRISE PAR ZONES	10
↵ FICHE D'IDENTIFICATION DES SECTIONS TENNIS ENTREPRISE	11
↵ LE CALENDRIER DES COMPETITIONS TENNIS ENTREPRISE	12
↵ INFORMATIONS COMPETITION PAR EQUIPES 2019	13
↵ LES FORMATIONS DE JUGE-ARBITRE	14
↵ COUPE DUO MIXTE 3 ^{ème} et 4 ^{ème} série OCCITANIE	15
↵ CIRCUIT CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PADEL	16
↵ TABLEAU QUALIFICATIF REGIONAL « HONNEUR »	17
↵ CHAMPIONNATS INDIVIDUELS TENNIS ENTREPRISE	18
↵ COUPE DUO MASCULINE 4 ^{ème} SERIE OCCITANIE	19
↵ COUPE DUO FEMININE OCCITANIE 4 ^{ème} SERIE	20
↵ COUPE DE PRINTEMPS	21-22
↵ FICHE D'ENTENTE	23

☺ UNE EQUIPE DEPARTEMENTALE A VOTRE SERVICE

COMITE DIRECTEUR :

Président :

Vice-Présidente déléguée au tennis féminin :

Vice-Présidente déléguée aux épreuves sportives :

Vice-Président délégué à l'arbitrage :

Secrétaire Générale :

Trésorier :

Responsable des Commissions Arbitrage et Classement :

Responsable de la Commission Féminine :

Responsable de la Commission Séniors :

Responsable de la Commission Seniors + :

Responsable de la Commission des Jeunes :

Responsable des Commissions Tennis Entreprise et Padel / Beach Tennis :

Jean-Louis REY

Maryse MASSON

Mireille PLANCHON

Laurent POLGE

Martine BISSET

Serge AYGALENQ

Laurent POLGE

Maryse MASSON

Mireille PLANCHON

Yvan CUMINAL

David PRANDINI

Christophe IGOUNET

Autres membres :

Alexandre BELLUGUE, Jean-Baptiste BORREL, Serge CRUZ, Vincent DAUDÉ, Yohann DUMAS, Aurélie FOUILLÉ, Anaïs GARAMBOIS, Danièle GASTALDY, Gilbert GERARDIN, Marcel PIETRZAK, France ROUVIERE-FABRE, Francine SOUVERAIN.

PERMANENTS :

Conseiller Sportif Territorial (CST)

Florent LEVEQUE

Tél. : 04 99 77 20 77

Tél. : 06 15 50 93 90

Conseillère En Développement (CED)

Nathalie DOMERGUE

Tél. : 04 99 77 20 77

Tél. : 07 86 77 24 94

Responsable Administrative

Sandrine LAURENT

Secrétaire

Cécile DUMAS

Accueil et gestion sportive

Allison GEORGER HOFFMANN

Comité de Tennis de l'Hérault :

3 rue Cité du Mas de Tesse

34070 Montpellier

Tél. : 04 99 77 20 77

E-mail : comite.herault@fft.fr

Site : www.tennis34.fr

Horaire d'accueil du public :

**9h à 17h30 du lundi au jeudi sans interruption
(16h30 le vendredi)**

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE TENNIS ENTREPRISE

Christophe IGOUNET Responsable Commission

Responsable Coupe Mixte 3^{ème} série,
christophe.igounet@club-internet.fr
06 10 45 49 74



Céline CONTET

Juge arbitre adjoint déléguée aux championnats individuels Dames.
Responsable Coupe duo Mixte 4^{ème} série Occitanie,
Coupe duo féminine 4^{ème} série Occitanie, Coupe de printemps Dames, Tableau Qualificatif Régional Dames

contet.celine@gmail.com
06 22 26 60 26



Cyril GOMEZ

Responsable du championnat secteur Biterrois
Juge arbitre adjoint, délégué aux championnats individuels messieurs - secteur biterrois

cyril.gomez@rte-france.com
06 24 28 01 98



Patrick AZEMA

Responsable de la 1^{ère} division Coupe de printemps messieurs et du tableau qualificatif régional messieurs

patrick.azema@umontpellier.fr
06 31 85 37 25



Frédéric MEYER

Juge arbitre adjoint, délégué aux championnats individuels Messieurs - secteur Montpellier et tableaux finals

frederik.meyer34@yahoo.fr
06 09 56 13 61



Jean-Baptiste BORREL

Responsable de la Coupe duo masculine 4^{ème} série Occitanie

borrel.mallet@wanadoo.fr
06 85 11 16 71



Laurent POLGE

Juge arbitre des Championnats individuels

laurent.polge@fft.fr
06 15 89 00 10



Vincent DAUDÉ

Responsable 2^{ème} division Coupe de Printemps messieurs

daude.vincent@gmail.com
06 26 86 36 30



Serge CRUZ

Responsable 3^{ème} division Coupe de Printemps messieurs Et compétitions Padel

Serge-cruz@orange.fr
06 84 51 51 51



LES COMPETITIONS TENNIS ENTREPRISE

Chers(es) amis(es) responsables des sections TE,

De grandes modifications ont lieu pour cette saison 2019 :

- La saison commence le 1^{er} septembre 2018. L'attestation professionnelle devra donc nous parvenir **fin août** sinon, lors de l'inscription de vos équipes, il vous sera impossible de saisir les joueurs non enregistrés par la ligue (faute de retour de cette attestation).
- L'harmonisation des compétitions sur toute la Ligue Occitanie nous oblige à des changements notables sur les compétitions Coupe Mixte 4^{ème} et 3^{ème} série, Coupe de France Messieurs et Coupe de l'Hérault Dames.
Nous vous invitons à consulter attentivement les nouveaux règlements. Ces changements sont obligatoires pour ces compétitions aboutissent à une finale régionale Occitanie.
- Création d'un circuit Padel Entreprise.
- Inscription championnats individuels en ligne avec paiement en ligne.

Trois équipes départementales jouent toujours en 2^{ème} division Nationale : ASCH chez les dames, Fac de Pharmacie et les Enseignants Cœur Hérault chez les hommes.

Les poules de la Coupe de Printemps (ancien championnat de l'Hérault TE) seront constituées en fonction du **poids des joueurs de l'équipe** (pas de montée ou de descente). Notre volonté est d'harmoniser au maximum les divisions afin de vous permettre des rencontres plus équilibrées

Les inscriptions des équipes se font en ligne sur la Gestion Sportive. Seul le responsable de section aura accès à ce service (pas les capitaines) grâce à son code d'accès (celui de l'espace licencié), et pourra inscrire chacune de vos équipes.

Nous tenons à vous rappeler que le dimanche n'est pas un jour de compétition Tennis Entreprise, nous vous incitons à jouer les rencontres à d'autres moments de la semaine. Si vous devez reporter un match, merci de prévenir les responsables par mail et de mentionner la nouvelle date sur la GS.
Merci à tous car la réussite de toutes les compétitions est le résultat de votre implication.

Bien amicalement,

Christophe IGUNET

Président de la commission Tennis Entreprise

Martine BISSET

Secrétaire Générale du Comité

RÈGLEMENTATION ET QUALIFICATION POUR JOUER EN TENNIS ENTREPRISE

Création d'une section TE :

Rappel : Pour créer une section TE, il suffit de la déclarer au comité départemental de tennis en spécifiant son nom et celui du responsable (cf document d'identification page 11) et de payer **20 € de droits d'enregistrement**.

Il n'y a plus d'obligation de déclarer l'association en préfecture (plus de dépôt de statuts association loi 1901...).

Ces droits d'enregistrement correspondent à la cotisation statutaire due par les sections. Le Comité perçoit ces droits d'enregistrement et les reverse **intégralement** à la Ligue Régionale de Tennis.

Pour l'Hérault, 2 zones géographiques sont identifiées :

- **zone est** : Montpellier et cités maritimes.
- **zone ouest** : Béziers et Cœur d'Hérault.

Les critères de qualification TE pour les joueurs :

- Etre licencié FFT pour l'année sportive en cours.
- Etre membre du club / section pour l'année sportive en cours.
- Avoir un contrat de travail dans l'entreprise / l'administration concernée au moment fixé par l'organisateur ou en être retraité (même code APE ou même entreprise). Qualification possible pour les contrats d'alternance, contrats d'apprentissage, et stages de 3 mois minimum, en cours au moment de la date d'engagement fixée par l'organisateur.

☺ LE CERTIFICAT MEDICAL

Le point sur les règles à appliquer

Il est désormais valable 3 ans.

C'est lors de l'enregistrement de la licence par le club via ADOC que l'information sur l'existence du certificat ou d'une attestation ad hoc* est renseignée, permettant une mise à jour de la licence – **la présentation d'attestation de licence (version papier ou numérique) sera suffisante auprès du juge-arbitre tant en équipe qu'en tournoi.**

* *Attestation ad hoc : le licencié en possession d'un certificat médical de moins de 3 ans, remet au club une attestation mentionnant qu'il a répondu « non » au questionnaire santé « QS-SPORT Cerfa N°15699*01 » (questionnaire et attestations téléchargeables sur www.tennis34.fr ou sur www.formulaires.modernisation.gouv.fr/qf/cerfa_15699.do)*

Pour l'obtention d'une licence : 1^{ère} licence ou reprise d'une licence après une période d'un an ou plus sans licence

La présentation au club d'un certificat médical de non contre-indication du tennis est obligatoire datant de moins de 1 an.

Si le certificat médical fait mention de la pratique en compétition, apparaît alors, sur l'attestation de licence « Compétition autorisée » ; dans le cas contraire, apparaît sur l'attestation de licence « Hors compétition ».

Le renouvellement de cette licence l'année suivante se fera selon les modalités sus citées.

Pour un renouvellement de licence – joueur licencié en 2018 ayant pris part à des compétitions homologuées

Le joueur, en possession d'un certificat de moins de 3 ans « mentionnant compétition autorisée », remet au club l'attestation qu'il a répondu « non » à toutes les questions ; la licence sera enregistrée et apparaîtra sur l'attestation de licence la mention « Compétition autorisée »

Si le joueur n'est pas en possession d'un certificat datant de moins de 3 ans ; il doit auprès d'un médecin en faire établir un, datant de moins d'un an qu'il présentera au club pour l'enregistrement de la licence (la mention en compétition doit être lisiblement indiquée).

Pour un renouvellement de licence – joueur licencié en 2018 mais non compétiteur

Le joueur, en possession d'un certificat de moins de 3 ans ne mentionnant pas « pratique autorisée en compétition », le joueur remet au club l'attestation qu'il a répondu « non » à toutes les questions ; l'attestation de licence ainsi renouvelée fera apparaître la mention « Hors compétition ». L'inscription « Hors compétition » sur la licence interdit bien sûr la participation aux compétitions homologuées FFT.

Si le joueur souhaite faire de la compétition, il doit fournir au club un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition, datant de moins de 1 an à la date de la demande.

NOTA : les jeunes joueurs de 13 et 14 ans devront, pour pouvoir participer aux compétitions individuelles et par équipes dans la catégorie senior, être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis en compétition daté de moins de 6 mois.

CERTIFICAT MÉDICAL LIÉ À LA LICENCE...

PLUS FACILE, PLUS PRATIQUE !



Obtenir sa licence

UN CERTIFICAT MÉDICAL DATANT DE MOINS D'UN AN AUTORISANT LA PRATIQUE DU SPORT, EN COMPÉTITION OU NON.



À PRÉSENTER OU À ENVOYER AU CLUB.



LA LICENCE EST ENVOYÉE PAR MAIL AVEC LA MENTION « HORS COMPÉTITION » OU « COMPÉTITION AUTORISÉE »*.



Renouveler sa licence

PLUS BESOIN D'ALLER CHEZ LE MÉDECIN CHAQUE ANNÉE !
UNE SIMPLE ATTESTATION SUFFIT POUR LES ANNÉES N+1 ET N+2.



IL FAUT JUSTE CERTIFIER AUPRÈS DU CLUB AVOIR RENSEIGNÉ LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ DU MINISTÈRE DES SPORTS, ET AVOIR RÉPONDU PAR LA NÉGATIVE À L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES.



LA NOUVELLE LICENCE EST ENVOYÉE PAR MAIL AVEC LA MENTION « HORS COMPÉTITION » OU « COMPÉTITION AUTORISÉE » DU CERTIFICAT INITIAL*.



Jouer en compétition

UN DOCUMENT UNIQUE : LA LICENCE INTÈGRE LA MENTION « COMPÉTITION AUTORISÉE » OU « HORS COMPÉTITION » DU CERTIFICAT MÉDICAL.



PLUS DE CERTIFICAT MÉDICAL À MONTRER AU JUGE-ARBITRE.



SI UN JOUEUR AVEC UNE LICENCE « HORS COMPÉTITION » SOUHAITE PARTICIPER À DES ÉPREUVES OFFICIELLES EN COURS D'ANNÉE, IL DEVRA FOURNIR À SON CLUB UN CERTIFICAT MÉDICAL DATANT DE MOINS D'UN AN L'Y AUTORISANT. LE CLUB EFFECTUERA LA MISE À JOUR DE SA LICENCE.



LES CLUBS NE SONT TENUS DE CONSERVER NI CERTIFICAT MÉDICAL, NI ATTESTATION DE RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ.



*ÉGALEMENT DISPONIBLE DANS « MON ESPACE TENNIS ».

CLASSEMENT

Pas de Capital de Départ

Formule de calcul des victoires supplémentaires : V-E-2I-5G

V = nombre de victoires (victoires par wo et bonus championnat compris),

E = nombre de défaites à échelon égal (défaites par wo non comprises),

I = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par wo non comprises),

G = nombre de défaites à 2 échelons en dessous et plus, et par WO à partir du 3^{ème}.

Cette formule de calcul rend les défaites plus pénalisantes.

Un nombre élevé de défaites entraîne la diminution du nombre de victoires supplémentaires prises en compte pour le calcul du classement.

W.O

A partir du 3^{ème}, chaque WO est considéré comme une défaite à 2 échelons inférieurs.

A partir du 5^{ème} **WO**, le classement est harmonisé à un échelon en dessous du classement calculé

Bonus pour absence de défaite à échelon égal ou inférieur

Tout joueur classé minimum 30/2 peut prétendre à un bonus pour absence de défaite à échelon égal ou inférieur, à condition qu'il ait un minimum de 5 matchs dans son palmarès (victoires et défaites par WO exclues).

Bonus championnats individuels

Chaque partie gagnée en championnats individuels quelle que soit la catégorie d'âge (jeunes, Seniors ou Seniors plus) donne 15 points de bonification. Bonification maximale : 45 points.

😊 CLASSEMENT MENSUEL : informations

Pour rappel, la saison 2019 débutant le 1^{er} septembre, le 1^{er} classement sera communiqué par mail aux licenciés **dimanche 9 septembre 2018** - (possible uniquement si votre adresse mail est exacte dans votre compte « Mon Espace Tennis »).

Chaque mois, le classement est calculé et reflète ainsi, au mieux le niveau de jeu. Les compétitions (et notamment les matchs par équipes) seront ainsi plus équilibrées et plus justes. En augmentant ainsi la fréquence de publication du classement, la Fédération Française de Tennis souhaite dynamiser la compétition en proposant aux compétiteurs un challenge permanent.

Le classement mensuel est calculé pour tous les licencié(e)s FFT, dès la catégorie d'âge 11 ans.

Contrairement au classement de septembre, à chaque classement mensuel, seule la montée est possible !

Lors d'un changement de classement, pensez à **imprimer ou numériser votre « attestation de licence » via votre compte « Mon Espace Tennis »**, afin de pouvoir présenter votre tout dernier classement aux juges-arbitres.

RAPPELS :

1) Lors de la reprise de la compétition, un licencié ayant été classé en 3^{ème} série et plus, doit impérativement demander une assimilation de classement

2) Les joueurs « ND » : un joueur dispose d'un Classement « Non Déterminé » sur sa licence dès lors qu'il n'a disputé aucun match de simple au cours des 3 années sportives précédentes, que ce joueur ait été licencié ou non durant cette période.

Les joueurs « ND » ne peuvent en aucun cas s'inscrire à un tournoi, ni être inscrits dans une composition d'équipe.

Ils doivent contacter le comité afin d'effectuer une demande de reclassement : Demande à adresser par mail à la commission « classement » du Comité en précisant nom, numéro de licence, meilleur classement obtenu et/ou niveau présumé : comite.herault@fft.fr

CLASSEMENT : BLOCAGE POUR MATERNITÉ
La réception des demandes de blocage de classement
pour maternité doit se faire au plus tard
le 31 août 2018 au Comité

LES SECTIONS ET CLUBS T.E. PAR ZONE

ZONE EST, Montpellier et Cités Maritimes

ZONE OUEST, Béziers et Cœur d'Hérault

A.S.C.A.M. CREDIT AGRICOLE
A.S.Enseignants Hérault
ACM HABITAT
ADAS INRA
ADVINI
AIR FRANCE MONTPELLIER
AMICALE HERAULT
APSAEN RECTORAT
ARS OCCITANIE
ASCUM TENNIS
ASCES SANOFI
ASCH MONTPELLIER
AST 3M
ASPACAM
ASPTT ORANGE
Asso Sportive Territoriaux Thau Littoral
BERGER LEVRAULT
C.I.R.A.D. MONTPELLIER
CC GRAND PIC SAINT LOUP
COLLEGE CLAPIERS

DELL SA
ECOLE MAGUELONE
ENEDIS
ECUREUIL CLUB CAISSE D'EPARGNE
FAC PHARMACIE AS
FINANCES MONTPELLIER AS
Groupe Marty Transporteurs Hérault
IBM SECTION TENNIS
Infirmières et Sages-Femmes Hérault
LA POSTE 34
LYCEE CLEMENCEAU MONTPELLIER
MIDI LIBRE AS
Paramédical du Bassin de Thau
Professions Médicales Hérault
PWC MONTPELLIER
SECURITE SOCIALE MONTPELLIER
Sté Marseillaise de Crédit Groupe Crédit du Nord
T.A.M. MONTPELLIER
UNION MATERIAUX

ADVINI
AMICALE HERAULT
AS CHEMINOTS BEZIERS
CAMERON
CASTEL BEZIERS
COMMERCANTS BITERROIS
DECATHLON BEZIERS
ENSEIGNANTS COEUR HERAULT
GAZELEC BEZIERS
HOPITAL BEZIERS AS
MAIRIE BEZIERS AS
CARRÉ D'HORT
SHILTON RACING TEAM
AMICALE LODEVOIS
TEAM ATP
LES COMMERÇANTS INDEPENDANTS

.....+ nouvelles sections



FICHE D'IDENTIFICATION SAISON 2019

DROITS D'ENREGISTREMENT POUR LES SECTIONS T.E.

Le paiement de ces droits d'enregistrement est un préalable obligatoire à la reconnaissance de la section permettant l'inscription des équipes et les échanges entre le comité et les sections.

Nom de la section :

N° Affiliation F.F.T. : 60.34 9 _ _ _
(délivré par la Ligue Occitanie Tennis)

Nom et Prénom du Président ou correspondant :

Adresse :

CP et ville :

Téléphone : domicile :

travail :

portable :

E-mail (obligatoire) :

Lieu des rencontres :

Nature des courts :

Règlement de 20 €. Chèque libellé à l'ordre du Comité de Tennis de l'Hérault

À RETOURNER AU COMITÉ AVANT LE SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2018
AVEC LA LISTE EXHAUSTIVE DES JOUEURS QUALIFIÉS DE VOTRE SECTION (impératif)

LE CALENDRIER DES COMPETITIONS T.E. DE L'HÉRAULT

COMPÉTITION PAR ÉQUIPE	Début phase départementale	Fin phase départementale	Phase finale régionale	Limite inscription	Page
COUPE DUO MIXTE 3 ^{ème} série OCCITANIE (qualificatif régional)	1er octobre 2018	Décembre 2018	Printemps 2019	14/09/2018	11
COUPE DUO MIXTE 4 ^{ème} série OCCITANIE (qualificatif régional)	1er octobre 2018	Décembre 2018	Printemps 2019	14/09/2018	11
CIRCUIT CHAMPIONNAT PADEL	5 TOURNOIS P100 (octobre, novembre, mars, avril et mai)				
TABLEAU QUALIFICATIF REGIONAL Honneur (dames et messieurs)	5 Novembre 2018	Décembre 2018	Printemps 2019	12/10/2018	13
COUPE DUO MASCULINE 4 ^{ème} Série OCCITANIE	7 Janvier 2019	15 Mars 2019	Printemps 2019	07/12/2018	15
COUPE DUO FEMININE 4 ^{ème} SERIE OCCITANIE	7 Janvier 2019	15 Mars 2019	Printemps 2019	07/12/2018	16
COUPE DE PRINTEMPS (championnat par équipes) Divisions départementales	1 ^{er} avril 2019	16 Juin 2019		15/03/2019	17-18
COMPÉTITION INDIVIDUELLE	Début phase départementale	Fin phase départementale		Limite inscription	
SÉNIOR et SÉNIOR +45 NC et 4 ^{èmes} séries	Octobre 2018	Mai 2019		20/09/2018	14
SÉNIOR et SÉNIOR +45 3 ^{èmes} séries	Janvier 2019	Mai 2019		20/09/2018	14

☺ INFOS COMPETITIONS EQUIPES 2019

Vous allez trouver dans les pages suivantes les différentes compétitions organisées par le comité, classées par ordre chronologique de déroulement dans la saison 2019.

Les fiches descriptives des compétitions indiquent entre autres informations, pour la compétition :

- la date limite d'inscription
- le nombre de simple et de double de la rencontre ainsi que leur valeur :
 - ✓ simple : 1 point
 - ✓ double : 1 ou 2 points selon la compétition
- le montant de l'engagement

La FFT a mis en place le classement mensuel afin que les joueurs aient un classement le plus juste possible le jour d'une rencontre.

Il est obligatoire lors d'une rencontre d'utiliser le dernier classement sorti (et non le classement du début de la compétition), l'ordre des joueurs de simples et de doubles sera déterminé pour chaque rencontre en fonction du dernier classement mensuel sorti.

⇒ Licence et pièce d'identité

Lors de toutes les rencontres, les joueurs doivent être en possession de leur attestation de licence contenant la mention « compétition autorisée » actualisée lors de la parution d'un classement mensuel (version papier ou numérique) et d'une pièce d'identité avec photographie – la date de prise de la licence doit être compatible avec la compétition jouée. Un joueur ne disposant pas d'un de ces 2 documents ne pourra prendre part à la rencontre.

⇒ Rappels concernant le déroulement d'une rencontre par équipes :

Pour que les rencontres se déroulent le mieux possible, le capitaine de l'équipe qui reçoit doit :

- contacter le capitaine de l'équipe adverse
- fournir les balles **neuves** et la feuille de match (**à remplir correctement et lisiblement**).
- présenter le juge-arbitre de la rencontre. A défaut, il peut être fait appel au juge-arbitre de l'équipe adverse.

L'équipe gagnante saisit la feuille de match complètement sur le site de la gestion sportive dans les 48h.

Il est nécessaire que les sections disposent donc d'un juge arbitre de rencontre par équipes de niveau 1 au minimum.
Pour cela, vous trouverez ci-dessous la feuille explicative de ces formations.

JUGE-ARBITRE DE RENCONTRES PAR ÉQUIPES DE NIVEAU 1 (J.A.E.1) *

Formation gratuite soumise à caution : remboursement de la caution sous réserve de présence à l'examen

Le Juge Arbitre de rencontres par équipes de niveau 1 (J.A.E.1) peut diriger toutes rencontres par équipes de niveau départemental ou régional dans la Ligue où il est licencié (à l'exclusion des Championnats DQDN4).

Pour préparer l'examen, les candidats sont invités à assister à deux séances de formation (non obligatoires), à choisir parmi les options proposées :

SESSIONS SEPTEMBRE 2018 et NOVEMBRE 2018

Montpellier
(Au CREPS, 2 av. Charles FLAHAULT)
à 18h30

Cap d'Agde
(Au Centre International de Tennis – Avenue de la Vigne)
à 18h30

Les séances de formation ont une durée approximative de 2 heures – l'examen dure 2h maximum **LES JEUDIS UNIQUEMENT**

Caution : 25 € par stagiaire

ATTENTION : Aucune convocation ne sera transmise. Le candidat se présentera en fonction du choix qu'il aura effectué.

SESSION de SEPTEMBRE 2018 Montpellier et Cap d'Agde				SESSION de NOVEMBRE 2018 Montpellier et Cap d'Agde			
Centre	Séance 1	Séance 2	Examen	Centre	Séance 1	Séance 2	Examen
Montpellier	Mardi 18/9	Mardi 25/9	Jeudi 4/10	Montpellier	Jeudi 8/11	Jeudi 15/11	Jeudi 22/11
Cap d'Agde	Jeudi 20/9	Jeudi 27/9		Cap d'Agde	Mardi 6/11	Mardi 13/11	
DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS : 7 SEPTEMBRE 2018				DATE LIMITE D'INSCRIPTIONS : 26 OCTOBRE 2018			

* *Candidats majeurs le jour de l'examen*

Attention : nombre limité de places : 40 à Montpellier et 20 au Cap d'Agde
INSCRIPTIONS AVANT LE 7 SEPTEMBRE 2018 OU LE 26 OCTOBRE 2018
Veuillez télécharger la fiche d'inscription sur www.tennis34.fr

COUPE DUO MIXTE 3^{ème} série OCCITANIE

COUPE DUO MIXTE 4^{ème} série OCCITANIE



Cette compétition étant départementale les équipes sont donc susceptibles de jouer aussi bien dans le secteur montpelliérain que biterrois

↳ COMMENT

1 simple messieurs, 1 simple dame (1 point), 1 double mixte (2 points).

Les joueurs (ses) de simple peuvent participer au double (équipe composée de 2 joueurs minimum).

Format des simples et double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3^{ème} set éventuel est remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

En double, le relanceur ne choisit pas le côté ! Le monsieur sert le point décisif sur le monsieur et la dame sert sur la dame

↳ QUI

♦ Pour les équipes Coupe duo Mixte 4^{ème} série Occitanie, la limite de classement est 30/1. Il est toléré d'intégrer 2 joueuses classées 30.

♦ Pour les équipes Coupe duo Mixte 3^{ème} série Occitanie, la limite de classement est 15/1. Il est possible de compléter l'équipe avec des 4^{èmes} séries.

Néanmoins, un(e) joueur (se) ne doit figurer que dans une liste type.

↳ QUAND

d'octobre à décembre pour la phase départementale.

Les rencontres se jouent le samedi après-midi à 14h comme spécifié dans le calendrier, ou avant cette date limite si les 2 capitaines s'entendent sur un jour de semaine (**avertir le responsable de l'épreuve si changement**)

Ce championnat se déroule par poule avec le classement du jour de la rencontre.

Le vainqueur 4^{ème} série joue les phases régionales Occitanie.

Le vainqueur 3^{ème} série joue les phases régionales Occitanie.

INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE avant le 14 septembre

Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe

😊 CIRCUIT CHAMPIONNAT PADEL

🔗 COMMENT

5 tournois homologués P100 répartis sur tout le département (hommes dames).

La formule de ce circuit est simple. Les sections TE cumulent les points de leurs joueurs inscrits dans les différents tournois (exemple si un joueur gagne un P100 => 100 points pour la section, si un joueur est second 80 points pour la section...).

A la fin de la compétition la section Tennis Entreprise ayant le plus de points est déclarée championne Padel Entreprise de l'Hérault

🔗 QUI

Tous(tes) joueur(se)s qualifiés T.E (Possibilité de faire une entente entre 2 sections)

🔗 QUAND

En soirée lundi 8 octobre 2018
 lundi 5 novembre 2018
 lundi 11 mars 2019
 lundi 8 avril 2019
 lundi 6 mai 2019

🔗 OÙ

Vous recevrez individuellement le lieu et les modalités d'inscription un mois avant le tournoi (2 tournois dans le biterrois 3 tournois dans le montpelliérain)

INSCRIPTION et PAIEMENT EN LIGNE

TABLEAU QUALIFICATIF REGIONAL « HONNEUR »

↳ COMMENT

Tableau à élimination directe.

Honneur dames : 3 simples + 1 double (le double vaut 2 points).

Honneur messieurs : 4 simples + 1 double (le double vaut 1 point).

Les rencontres se jouent avec le classement **du jour de la compétition.**

Une équipe est engagée dans le tableau qualificatif Honneur sans supplément d'engagement.

Les joueurs (ses) de simple sont autorisés à jouer en double.

Format du simple : au meilleur des 3 sets avec jeu décisif à 6 partout dans chacun des sets

Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets (le relanceur choisit le côté) et 3^{ème} set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

↳ QUI

Messieurs : le tableau est limité aux 16 meilleures équipes (calcul du poids de l'équipe en fonction des 4 meilleurs joueurs inscrits)

Dames : les équipes dames volontaires.

↳ QUAND

Du 5 novembre à fin décembre 2018.

INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE avant le 12 octobre 2018

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS TENNIS ENTREPRISE

- **Championnat seniors** dames et messieurs, (N.C. 4^{èmes}, et 3^{èmes} séries)
- **Championnat +45 ans** dames et messieurs (N.C., 4^{èmes} et 3^{èmes} séries)

- ↪ **COMMENT** Tableaux à entrées échelonnées, les tableaux 4^{ème} et 3^{ème} séries sont terminés.
Poules possibles pour les dames de NC à 30/3.
Les deux championnats se déroulent sur la même période.
- ↪ **QUI** Tous les joueurs qualifiés dans une section Tennis Entreprise pour l'année en cours.
Les joueurs peuvent s'inscrire aux deux championnats individuels.
- ↪ **QUAND** D'octobre à mai.

Pour les épreuves masculines, un tableau dans chaque zone sera organisé (zone est et zone ouest) en début de championnat. Ce n'est qu'en phase finale qu'ils seront réunis pour n'en former plus qu'un.

**Une seule date d'inscription pour toutes les catégories
Séniors et +45 ans
Avant le 20 septembre 2018**

Pour information, nous allons envoyer par mail à tous les joueurs qualifiés Tennis Entreprise et la fiche individuelle d'inscription pour ce championnat (également téléchargeable sur le site www.tennis34.fr).

Chaque compétiteur devra retourner au Comité :

- La fiche individuelle d'inscription par épreuve (sénior **et/ou** +45 ans).
- Le chèque d'engagement : **10€ par joueur et par épreuve** à l'ordre du Comité de Tennis de l'Hérault.

COUPE DUO MASCULINE 4^{ème} SERIE OCCITANIE

↳ COMMENT

2 simples (1 point chacun), 1 double (1 point).
2 joueurs minimum (les joueurs de simple peuvent jouer le double).

Format des simples et du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3^{ème} set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

↳ QUI

ouverts à tous les Messieurs N.C., et 4^{ème} série qualifiés T.E
Cette coupe se déroule avec le **classement au jour de la compétition**.

↳ QUAND

De 7 janvier au 15 mars 2019.
Le samedi après-midi, sauf entente entre les deux équipes pour jouer **un** jour de semaine (avertir le responsable de l'épreuve).

INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE JUSQU'AU 7 DECEMBRE 2018
Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe

COUPE DUO FEMININE 4^{ème} SERIE OCCITANIE

↳ COMMENT

2 simples (1 point chacun), 1 double (1 point).

2 joueuses minimum (les joueuses de simple peuvent jouer le double).

Une seule joueuse classée 30 est tolérée par rencontre (possibilité d'en mettre plusieurs sur la liste type lors de l'inscription).

Format des simples et du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3^{ème} set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

↳ QUI

Les joueuses qualifiées Tennis Entreprise 2019, classées 4^{ème} série.

Cette coupe se déroule avec le classement au jour de la compétition

Des ententes de sections sont toujours possibles.

↳ QUAND

De 7 janvier au 15 mars 2019

Le samedi après-midi, sauf entente entre les deux équipes pour avancer la rencontre un jour de semaine (**avertir le responsable de l'épreuve si changement**).

INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE JUSQU'AU 7 DECEMBRE 2018

Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe

COUPE DE PRINTEMPS TE

Pas de montées et de descentes d'une année sur l'autre, les divisions sont établies en fonction du poids des équipes au jour de l'inscription

↳ COMMENT

Championnat par poules (de 6 ou 5 équipes)

Divisions dames : 2 simples + 1 double (le double vaut 2 points)

Divisions messieurs : 3 simples + 1 double (le double vaut 1 point)

Les joueurs (ses) de simples sont autorisés(ées) à jouer en double.

Format des simples : au meilleur des 3 sets avec jeu décisif à 6 partout dans chacun des sets

Format du double : point décisif à 40A dans les 2 premiers sets et 3^{ème} set éventuel remplacé par un super jeu décisif (en 10 points avec 2 points d'écart).

↳ QUI

Tous(tes) joueur(se)s qualifiés T.E. (pas de limite de classement)

Possibilité de faire une entente entre 2 sections.

↳ QUAND

Les rencontres se jouent en semaine.

Les capitaines s'entendent pour le jour et l'horaire du match.

Du 1^{er} avril au 16 juin 2019

INSCRIPTION VIA LA GESTION SPORTIVE JUSQU'AU 15 MARS 2019

Merci d'envoyer au comité le chèque d'engagement de 25 € par équipe

COUPE DE PRINTEMPS TE

Messieurs

Dames

Division Montpellier

A.S.C.A.M. CREDIT AGRICOLE 1
A.S.E.H 2
A.S.E.H 3
ACM HABITAT 1
ADVINI 1
AIR FRANCE 1
AMICALE HERAULT
AMICALE HERAULT
AMICALE HERAULT 1
Amicale Lycée Clémenceau 1
APSAEN RECTORAT 1
ASCES SANOFI 1
ASCH MONTPELLIER 1
ASCH MONTPELLIER 2
ASCH MONTPELLIER 3
ASCUM TENNIS 1
ASCUM TENNIS 2
ASPCAM 1
BERGER LEVRAULT 1
C.I.R.A.D. MONTPELLIER 1
C.I.R.A.D. MONTPELLIER 2

CC GRAND PIC SAINT LOUP 1
COLLEGE CLAPIERS 1
E. MAGUELONNE MONTPELLIER 1
ECUREUIL CLUB CAISSE D'EPARGNE 1
FAC PHARMACIE AS 1
FINANCES MONTPELLIER AS 1
Groupe Marty Transporteurs Hérault 1
IBM 1
IBM 2
MIDI LIBRE AS 1
ORANGE 1
Paramedical du bassin de Thau 1
Professions Médicales Hérault 1
PWC MONTPELLIER 1
SECURITE SOCIALE MONTPELLIER 1
T.A.M. MONTPELLIER 1
T.A.M. MONTPELLIER 2
T.A.M. MONTPELLIER 3
UNION MATERIAUX 1

+ les nouvelles équipes

Division Béziers

AMICALE HERAULT 4
CAMERON 1
Carré d'Hort 1
CASTEL BEZIERS 1
COMMERCANTS BITERROIS 1
DECATHLON BEZIERS 1
ENSEIGNANTS COEUR HERAULT 1
ENSEIGNANTS COEUR HERAULT 2
GAZELEC BEZIERS 1
HOPITAL BEZIERS AS 1
LES COMMERCIAUX INDEPENDANTS 1
MAIRIE BEZIERS AS 1
Shilton Racing Team 1
TEAM ATP 1

+ les nouvelles équipes

A.S.E.H 1
A.S.E.H 2
ADAS INRA 1
ASCES SANOFI 1
ASCH MONTPELLIER 1
ASCUM TENNIS 1
ASCUM TENNIS 2
ASIP 1
AST3M 1
C.I.R.A.D. MONTPELLIER 1
C.I.R.A.D. MONTPELLIER 2
E. MAGUELONNE MONTPELLIER 1
Infirmières et Sages Femmes Herault 1
LA POSTE 34 1
Professions Médicales Hérault 1

+ les nouvelles équipes



ENTENTE ENTRE DEUX SECTIONS COMPETITIONS 2019

NOM / NUMERO AFFILIATION DE LA SECTION N°1 :	NOM / NUMERO AFFILIATION DE LA SECTION N°2 :

Nom de la section responsable :	Lieu des rencontres :
Raisons de l'entente :	

**À RETOURNER PAR MAIL AU COMITE,
SIMULTANEMENT A L'INSCRIPTION DE L'EQUIPE SUR LA GESTION SPORTIVE**